

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le douze octobre, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 7 octobre 2026.

DÉCISION N° DB2026_042 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AIDES À LA RÉNOVATION DES FAÇADES COMMERCIALES

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 12 octobre 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2026-041 en date du 02 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2024-065 en date du 1^{er} juillet 2024 relative à l'approbation du règlement d'aides à la rénovation des façades commerciales,

Considérant que les sommes allouées représentent 20 % du montant HT des dépenses effectuées par les entreprises, l'aide étant plafonnée à 2 000 euros,

Considérant les dossiers déposés pour l'obtention d'une aide à la rénovation de la façade commerciale,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et promotion du territoire en date du 1^{er} octobre 2026,

Considérant que l'attribution de ces aides s'inscrit dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer une aide à la rénovation des façades commerciales à :

- **MA JOLIE & MES JOLIES KIDS**, à Digoin, représentées par ses gérantes, Lorelei et Laurence CHABAUD, pour un montant de **826,67 euros**,

- **Boulangerie MICHAUD**, à Digoin, représentée par ses gérants, Florian et Elodie MICHAUD, pour un montant de **1 201,20 euros**,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- **Au Comptoir d'Aurel**, à Paray-le-Monial, représenté par son gérant, Aurélien ROMAN, pour un montant de **117,80 euros**,

Soit un montant total approuvé de : 2 145,67 euros pour ces 3 dossiers.

Article 2 : De confirmer que ces montants seront versés sur factures acquittées comme précisé au règlement d'attribution de ces aides (www.legrandcharolais.fr / entreprendre / aides aux entreprises).

Article 3 : D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant (Développement du Territoire et des Entreprises)

Article 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 5: La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de membres en exercice : 23	Secrétariat de séance assuré par : Elisabeth PONSOT
Membres présents à la séance : 14	Votants : 14

Membres présents :

Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Gérald GORDAT, David BÊME, Magali DUCROISSET, Patrick BOUILLON, Anne DEGRANGE, Christian LAROCHE, Nicolas LORTON, Eric BRAZ, Patrick PAGES, Elisabeth PONSOT, Philippe DUMOUX, Richard PERRIER

Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Michel ARNOUX, André ACCARY, Yves LABAUNE, Myriam PEJOUX, Gilles PERRETTE, Didier ROUX, Sylvie MAURICE

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 12 octobre 2026
Pour extrait conforme

Signé électroniquement par : Gérald GORDAT
Date de signature : 13/10/2026
Qualité : Président



**r
rand Charolais**